

Bourg-en-Bresse, le 18 mars 2025

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées

Affaire suivie par : Mme Fabienne DE SOUSA

Tél : 04 74 32 78 56

E-mail : pref-environnement@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet : Création d'une ISDI, par conversion de l'alvéole n°3 de l'ISDND

Localisation : 2005 route de Crocu – 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Pétitionnaire : Syndicat mixte de Crocu

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 6 mars 2025

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 10 avril 2025

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,

Angelo PICCILLO